Réf. Farde e-Assemblées : 2497685

N° OJ : **151**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Subsides Egalité des chances.- Octroi de subsides à diverses associations pour les actions entreprises dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : des subsides sont octroyés pour montant total de 51.000,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 (Eng : 22/043903) aux associations suivantes :

- "Genres Pluriels" asbl (892.826.207) - Actions pour les droits des LGBTQIA+ : 2.500,00 EUR;
- "Bruxelles solidarite internationale-Brussel internationale solidariteit" asbl (874.465.589) - Actions pour l'autonomisation des femmes et développement de projets égalité des chances au Congo: 15.000,00 EUR;
- "Centre d'Action Laïque / Collectif Laïcité Yallah" asbl (409.110.069) - Actions pour l'égalité F_H: 3.000,00 EUR;
- "Femmes Fières" asbl (717.890.961) - Actions pour l'égalité F_H : 3.000,00 EUR;
- "Almagic" asbl (480.390.322) - Actions les personne en situation de handicap : 4.500,00 EUR;
- "Afrohousebelgium" asbl (746.651.164) - Actions pour l'égalité F_H : 5.000,00 EUR;
- "Fratriha" asbl (724.842.297) - Actions pour les personnes en situation de handicap : 5.000,00 EUR;
- " Merhaba" asbl (478.238.704) - Actions pour les droits des LGBTQIA+ : 3.000,00 EUR;
- "Afrology" asbl (835.630.155) - Actions contre le racisme : 10.000,00 EUR.

Annexes :